

L'École Centrale Paris est un grand établissement sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission principale est de former des ingénieurs de haut niveau pour l'entreprise.

La formation s'appuie sur la **pluridisciplinarité**, alliant formation scientifique et technique de base, formation technologique et initiation concrète aux réalités humaines, sociales et économiques de l'entreprise.

Les études sont réparties sur trois ans, deux années de tronc commun et une troisième année à option et filière.

L'École est habilitée à délivrer le titre d'Ingénieur des Arts et Manufactures (Ingénieur ECP) reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Elle est également habilitée à délivrer :

- le diplôme de Master Recherche
- le diplôme de doctorat.

Certaines formations de l'École Centrale Paris relèvent d'une marque collective « Mastères Spécialisés » attribuée par la Conférence des Grandes Ecoles.

A. Concours sur programmes des classes préparatoires

1. Admission en qualité d'élève-ingénieur

Ces concours portent sur les programmes MP, PC, PSI, PT ou TSI des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Le niveau correspond à deux ans minimum de préparation après le baccalauréat. Cette préparation s'effectue généralement dans les lycées, en 1^{re} et 2^{me} année de classe de préparation aux grandes écoles scientifiques.

Ces concours offrent au total 330 places.

L'inscription se fait sur internet, <http://www.scei-concours.fr>, pour les filières MP, PC, PSI, TSI et PT. Les renseignements concernant ces concours sont regroupés dans cinq notices d'instructions (une par filière) éditées par les secrétariats des concours. Les notices sont disponibles chaque année en novembre pour l'année suivante.

Les notices et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le serveur Web du concours à l'adresse suivante : <http://centrale-supelec.scei-concours.org>.

2. Admission en qualité d'élève-stagiaire

En plus des modes de recrutement ouverts aux candidats français, les candidats ne possédant pas la nationalité française peuvent postuler à une admission en première année en qualité d'élève-stagiaire. La condition de nationalité leur permettant de présenter leur candidature s'apprécie à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats reçus en provenance du concours ECP étr. seront admis en première année en qualité d'élève-stagiaire et obtiendront la qualité d'élève-ingénieur s'ils sont admis à passer en deuxième année. Les élèves-stagiaires ne peuvent qu'exceptionnellement être autorisés à redoubler une année d'études.

Ce concours porte sur les programmes MP, PC ou PSI des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Il offre 10 places en MP, 4 en PC, 6 en PSI et est réservé aux candidats étrangers qui suivent le cycle des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques en France.

Les épreuves écrites sont les mêmes que celles du concours d'admission en qualité d'élève-ingénieur de 1^{re} année, affectées des mêmes coefficients excepté l'épreuve de rédaction qui est affectée du coefficient 2 et de l'épreuve de langue vivante qui n'est pas prise en considération.

Les candidats autorisés à passer les épreuves orales passent les mêmes épreuves que les candidats admissibles au concours d'admission en qualité d'élève-ingénieur, ces épreuves étant affectées des mêmes coefficients, à l'exception des épreuves de langues qui ne sont pas prises en compte. Les candidats sont classés exclusivement en fonction des résultats obtenus aux épreuves orales.

L'inscription se fait sur internet, <http://www.scei-concours.fr>. Tous les renseignements indispensables sont fournis aux candidats dans les notices (une par filière) « Instructions Relatives au Concours Centrale-Supelec », éditées par le service du concours de l'École Centrale Paris, et disponibles sur le site web du Concours à l'adresse : <http://centrale-supelec.scei-concours.org>.

B. Cycle international

L'admission par la voie du cycle international est ouverte aux candidats étrangers ayant débuté une formation universitaire depuis 2 ou 3 années, après avoir obtenu à l'étranger un diplôme équivalent au baccalauréat et n'ayant pas poursuivi d'études supérieures en France. Au plus 100 places sont offertes chaque année.

Des épreuves (communes avec le concours Mines-Ponts pour l'écrit) sont organisées dans les pays suivants : Maroc, Liban, Tunisie. Elles sont ouvertes aux candidats ayant suivi leur scolarité dans ces pays et qui sont présentés par un lycée en liaison avec l'Ambassade de France. L'inscription se fait sur internet comme pour les autres filières, <http://www.scei-concours.fr>.

A l'issue des épreuves écrites organisées localement, ils peuvent être admis à passer des épreuves orales organisées à Paris. En tout état de cause, les frais de dossier restent, dans tous les cas de figure, acquis à l'École Centrale Paris.

Les candidats d'autres origines doivent s'adresser au service des admissions de l'École Centrale Paris, notamment les candidats entrant dans le cadre des échanges organisés dans le réseau TIME et autres doubles diplômes.

Les candidats admis par cette voie seront admis en 1^{re} année en qualité d'élève-stagiaire et obtiendront la qualité d'élève-ingénieur s'ils sont admis à passer en deuxième année.

Admission en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur Année 2009



C. Passerelles universitaires

Tout diplômé d'une licence à caractère généraliste peut candidater au CASTIng, Concours d'Admission Sur Titre Ingénieur du groupe des Écoles Centrale.

Pour simplifier les modalités d'accès de tous les étudiants en licence ès sciences : une seule série d'épreuves en un lieu unique.

Cette nouvelle mesure est le résultat le plus récent de la coopération de l'intergroupe des Écoles Centrale et présente pour les candidats des avantages évidents.

La procédure d'admission comporte deux étapes : une présélection effectuée sur dossier suivie d'un concours comportant une épreuve scientifique écrite, une épreuve scientifique orale, un test d'anglais et un entretien.

Les deux épreuves scientifiques, choisies parmi Mathématiques, Physique et Mécanique seront déterminées par le comité de présélection en fonction du cursus de chaque candidat présélectionné auquel les programmes seront communiqués un mois avant les épreuves.

Les étudiants ayant passé le concours avec succès seront affectés dans les écoles en fonction des choix qu'ils auront exprimés dans leurs dossiers de candidature et de leurs résultats au concours.

Les frais d'inscription à ce concours sont de 174 € et donnent accès à l'ensemble des Écoles Centrale métropolitaines (Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Paris).

Le nombre de places offertes est de : 6 à Lille, 10 à Lyon, 5 à Marseille, 5 à Nantes et 40 à Paris.

Pour le retrait des dossiers ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Huguette Troncoso - École Centrale de Lyon
36 Avenue Guy de Collongue - 69134 ÉCULLY Cedex
Tél. 04 72 18 63 23 - Messagerie : huguette.troncoso@ec-lyon.fr

- Dossier à retirer à partir du 5 janvier 2009
- Date de clôture des inscriptions : 31 mars 2009
- Sélection des dossiers : 11 mai 2009
- Date du concours : du 23 au 25 juin 2009

D. Frais de gestion de dossier

Le dépôt d'une candidature implique le règlement de frais de gestion de dossier par carte bancaire de paiement ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'École Centrale (le montant des sommes à régler est précisé sur le Web d'inscription, <http://www.scei-concours.fr>, pour les candidats au concours et au cycle international ou dans la lettre d'accompagnement des dossiers pour les passerelles universitaires).

E. Mesures prises pour faciliter les études des élèves-ingénieurs

1. Aide Financière

Tout élève peut obtenir une aide en fonction de sa situation financière.

La demande de bourse d'enseignement supérieur doit être faite avant l'entrée à l'École, dans l'académie d'origine (le transfert de bourse dans l'académie de Versailles, dont relève l'École, se fait lors de l'inscription à l'École comme élève).

2. Logement

Logement possible à la Résidence des Élèves : Av. Sully Prud'homme, 92290 Châtenay-Malabry, Tél : 01 46 83 70 00.

3. Repas

Un Restaurant Universitaire est à la disposition des élèves sur le campus de l'École.

F. Documentation sur l'École Centrale Paris

La documentation concernant l'École Centrale Paris et les différents dossiers sont disponibles et téléchargeables sur le serveur Web à l'adresse : <http://www.ecp.fr>

Les notices concours, les rapports, les sujets et les statistiques concernant le Concours Centrale-Supélec sont disponibles sur le serveur Web à l'adresse : <http://centrale-supelec.scei-concours.org>.

Les cours de l'École peuvent être consultés à la Bibliothèque.

ÉCOLE CENTRALE PARIS
Grand Établissement sous tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur
Grande Voie des Vignes - 92295 Châtenay-Malabry Cedex
Service Concours : Tél. +33 1 41 13 11 31. Télécopie +33 1 41 13 15 13
Service Admissions : Tél. +33 1 41 13 11 29. Télécopie +33 1 41 13 15 13
Messagerie : admissions@ecp.fr
Serveur WEB de l'ECP : <http://www.ecp.fr>